

Direction Solidarité Santé
Service Atelier Santé Ville
JPB/FSM/AP/BS

N°291/2022

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Signature avec l'association Healthy Smoothies d'un devis pour une animation publique au Forum des Associations qui a eu lieu le 10 septembre 2022.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Considérant le projet « Coopérative d'Acteurs Nutrition Est Val d'Oise » permettant de promouvoir la qualité de vie, le bien-être et la prévention de certaines maladies chroniques par l'équilibre alimentaire et l'activité physique auprès des enfants, des adolescents et de leur famille,

Considérant les activités de l'Atelier Santé Ville et en particulier, celles relatives à l'équilibre alimentaire en lien avec l'activité physique,

Considérant le souhait de la Ville de proposer un atelier sur l'équilibre alimentaire pour préparer des smoothies lors du Forum des Associations du 10 septembre,

Considérant la proposition de l'association Healthy Smoothies.

DECIDE

- **De signer** avec l'association Healthy Smoothies, sise 17 allée Paul Dukas – 95200 Sarcelles, le devis joint à la présente décision,
- **De lui régler** la somme totale de 600 € (TVA non applicable),
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2022.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 14 septembre 2022

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **19 SEP. 2022**

Mis en ligne, le : **20 SEP. 2022**

Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services


Corine TAILLEUR

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Signature avec l'association HEALTHY SMOOTHIES d'un devis pour une animation publique au Forum des Association le 10 septembre 2022.

.....

Date de décision: 14/09/2022

Date de réception de l'accusé 19/09/2022

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 2022DECISION291

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20220914-2022DECISION291-AI

.....

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : Décision 291.pdf (99_AI-

095-219502770-20220914-2022DECISION291-AI-1-1_1.pdf)